

**Intervention de Mme Amina Bouayach,
Présidente du Conseil national des droits de l'Homme
Devant la Commission des questions politiques et de démocraties
Conseil de l'Europe
23 janvier 2019, Strasbourg**

Mme la présidente de l'Assemblée parlementaire, Mme la Secrétaire adjointe du Conseil,
Monsieur le rapporteur,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier les membres de la Commission des questions politiques et de la démocratie pour cette invitation en vue d'échanger autour du partenariat pour la démocratie.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Dans toute transition démocratique, la dynamique de réformes nécessaire à la construction de l'État de droit n'est jamais linéaire.

Elle est caractérisée par le débat, le consensus, sinon le compromis, ponctuée par échecs & victoires, mais doit s'inscrire dans une continuité claire.

Le Conseil de l'Europe a été un partenaire privilégié du Maroc dans sa construction démocratique, et un appui à cette dynamique.

Nous entamons cette année 2019, avec la même volonté, la même détermination, et le même engagement pour les droits de l'Homme dans mon pays.

Pour relever les nombreux défis, et pour élargir le domaine d'exercice des droits des citoyens, nous avons voulu adopter au CNDH une approche holistique, l'approche Triple P : pour Prévention, Protection et Promotion des droits de l'Homme.

La question des droits de l'Homme au Maroc n'est effectivement, pas une affaire nouvelle. Après une expérience de justice transitionnelle des plus réussies dans le monde, et une nouvelle constitution dans laquelle, dès son préambule et tout au long de ses articles, -60 articles sur 180- les droits de fondamentaux sont garantis, nous sommes passés à l'étape d'implémentation puis de consolidation, par l'élection d'institutions indépendantes et citoyennes, à travers lesquelles l'exercice de la souveraineté populaire doit se faire.

Ma nomination à la tête du Conseil national des droits de l'Homme ainsi que la nomination de nouveaux présidents à la tête : du Conseil de la concurrence, du Conseil de lutte contre la corruption, du Conseil économique social et environnemental et de la Haute autorité de la communication audiovisuelle, sont un signal fort de l'État marocain en ce sens.

Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi rappeler, que le Maroc est état partie à l'ensemble des neuf instruments internationaux fondamentaux des droits de l'Homme. Cet engagement, ferme et irréversible, envers les normes universelles des droits de l'Homme se traduit, sur le terrain, par un haut niveau d'interactivité avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme.

En effet, le Maroc reçoit, en moyenne, chaque année, trois rapporteurs spéciaux sur différentes thématiques. La dernière en date étant la visite de la rapporteuse spéciale de l'ONU pour la lutte contre le racisme et la discrimination il y a un mois. En outre, et depuis sa réorganisation en 2011, et conformément à sa mission indépendante, le CNDH a systématiquement présenté des rapports parallèles au système international des droits de l'Homme. Le CNDH, conformément à la loi adoptée par le parlement et publiée dans le bulletin officiel en mars dernier, est en train de préparer la mise en place des 3 mécanismes des droits de l'Homme ; à savoir le mécanisme national de prévention contre la torture, le mécanisme national de recours en faveur des enfants victimes de violations de leurs droits et le mécanisme national de protection des droits des personnes en situation de handicap.

Mesdames et Messieurs

Au niveau national, l'action du CNDH se fait en interaction avec les acteurs non étatiques ainsi qu'avec les institutions démocratiques du pays, notamment le parlement, et conformément aux principes de Belgrade. Son apport est significatif en matière d'harmonisation de la législation nationale avec les normes internationales.

Conformément à la Déclaration et le programme d'action de Vienne, un Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme, a été adopté par le conseil de gouvernement. Il est s'articule autour de quatre axes: un axe portant sur la démocratie et la gouvernance, un axe sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, un axe sur la promotion et la protection des droits catégoriels, et un dernier axe sur le nouveau cadre institutionnel et juridique ; déclinés en 435 mesures ; dont L'agenda de mise en œuvre est prête.

En cette année 2019, nous entamons l'étape de l'institutionnalisation de la protection et la promotion des droits de l'Homme, l'encouragement des initiatives contribuant à l'émergence d'une démocratie participative, autrement ; nous entamons **l'opérationnalisation de la démocratie**.

Le CNDH veillera en premier lieu à la mise en œuvre des mesures de protection des droits de l'Homme et d'évaluer les effets multiplicateurs des mesures.

En ce qui concerne la situation de la Femme, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur, en 2018, de la loi contre les violences faites aux femmes, qui a déjà permis de poursuivre ceux accusés de harcèlement; ainsi que de la reconnaissance du viol conjugal. Le travail de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, prévue par la constitution et créée en 2017 renforcera l'arsenal juridique et institutionnel en faveur des droits des femmes.

D'autre part, l'accès à la profession de adoul aux femmes (préfet judiciaire religieux), possible depuis juillet 2018, constitue un message fort de la part des Hautes Autorités du pays & de la Commanderie des Croyants, en faveur de la parité et des droits des femmes au Maroc, une première dans les pays musulmans.

Cette dernière mesure ne fut pas la seule marquante de l'actualité juridique au Maroc. Après la création du conseil supérieur du pouvoir judiciaire, et la loi consacrant l'indépendance du Parquet,

déjà mise à l'épreuve avec de bons résultats, la loi sur la cour constitutionnelle sera effective incessamment.

Concernant la question de la migration, thème incontournable de notre partenariat. Nous nous félicitons, de l'adoption à l'unanimité, du pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières. La convention internationale de protection des migrants et de leurs familles n'étant pas ratifiée par une majorité des pays de la migration, le global compact, bien qu'il soit non contraignant, constitue un instrument additionnel, précieux, pour la protection des migrants. En marge de la conférence de Marrakech, fut également signé, entre le Maroc et l'Union africaine (UA), l'accord de siège de l'Observatoire africain des migrations et du développement ; une institution de l'UA chargée de collecter et d'analyser les données sur la migration en Afrique. Il sera basé à Rabat, et aura pour mission de mieux comprendre et de mieux gérer le phénomène des migrations, notamment les flux sud-sud, qui représentent 80% des migrations africaines.

Mesdames et Messieurs,

J'aurai souhaité avoir le temps de discuter des autres défis de l'exercice démocratique au Maroc ; comme les cas de protestation à caractère économique & social, dans le Nord & dans l'Oriental du Royaume. Autant ces expressions reflètent l'élargissement des libertés publiques, autant elles nous mettent face au test de la représentativité démocratique. La question des protestations d'allure non structurées, nous interpelle, quant à la capacité du cadre habituel de l'exercice démocratique, à faire face à ces nouvelles formes d'expression.

Enfin permettez-moi d'ajouter que l'histoire des droits de l'Homme au Maroc nous a appris la nécessité de l'action déterminée et persévérante face aux défis et aux difficultés. Chaque jour, nous sommes appelés à prévenir les violations à l'encontre des citoyens, protéger la victime, quel que soit son origine, sa langue ; son ethnie, son sexe, et à promouvoir la culture des droits de l'Homme. Le grand défi, au Maroc, reste en effet, l'appropriation de la culture des droits de l'Homme. Il n'y a, évidemment, pas de réforme démocratique sans véritable transformation culturelle démocratique.

Merci de votre attention et je serai à votre disposition pour tout complément d'information /ou d'éventuels éclaircissements.